

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Faits et données chiffrées

La 49^e législature en quelques chiffres

Documentazione
Biblioteca del Parlamento

Documentation
Bibliothèque du Parlement

Dokumentation
Parlamentsbibliothek

Vous trouverez d'autres statistiques sous le lien : <http://parl.ch/1PXrhPw>

« Les faits et données chiffrées présentés dans cette brochure sont un reflet de l'activité du Parlement pendant la 49^e législature. Cependant, quantifier l'activité du Parlement n'est pas une tâche aisée. En effet, elle ne se limite pas aux législatures, c'est à dire à des périodes temporelles données. Au contraire, l'action politique s'étend souvent sur davantage d'années qu'une simple législature. Pour cette raison, les chiffres clés mentionnés dans la présente publication indiquent avant tout des tendances. Seul l'état des objets parlementaires tels que disponible sur www.parlement.ch (Curia Vista) fait foi. »

Table des matières

Abréviations	1
Dates des législatures	1
1 Généralités	2
1.1 Objets dont le traitement s'est terminé durant la législature (Sélection)	2
1.2 Objets en suspens en fin de législature (Sélection)	2
1.3 Objets déposés par législature (Sélection)	2
1.4 Interventions, initiatives parlementaires et de cantons, par année de dépôt	3
2 Initiatives parlementaires	5
2.1 Interventions déposées pendant la 49 ^e législature classées par thème	5
2.2 Distribution des interventions déposées pendant la 49 ^e législature	6
2.3 Traitement par les conseils des 1 700 motions liquidées pendant la 49 ^e législature jusqu'à leur adoption, rejet définitif ou classement selon art. 121 et 119 LParl	7
3 Initiatives parlementaires et de commissions	9
3.1 Traitement des 414 initiatives parlementaires liquidées pendant la 49 ^e législature, y. c. les initiatives de commission	9
4 Actes édités par l'Assemblée fédérale	11
5 Durée de traitement des actes édités par l'Assemblée fédérale en jours	13
6 Détail des actes édités par l'Assemblée fédérale	14
7 Initiateur	15
7.1 Actes initiés par le Parlement ou par le Conseil fédéral	15
7.2 Lois initiées par le Parlement ou par le Conseil fédéral	16
8 Conférence de conciliation	17
9 Projets d'acte n'ayant pas abouti	18
10 Décisions du Parlement - votations populaires	19
10.1 Référendums	19
10.2 Initiatives populaires	21
11 Membres du Conseil	22
11.1 Âge moyen par législature et par conseil	22
11.2 Pourcentage des femmes par conseil et par année	22
11.3 Pourcentage des femmes dans les commissions	23

Abréviations

Organes		Objets	
Ass. féd.	Assemblée fédérale	Ct. lv.	Initiative de canton
CN	Conseil national	Ip.	Interpellation
CE	Conseil des Etats	lv. pa.	Initiative parlementaire
CPE	Commissions de politique extérieure	MCF	Objet du Conseil fédéral
CSEC	Commissions de la science, de l'éducation et de la culture	Mo.	Motion
CSSS	Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique	Pét.	Pétition
CEATE	Commissions de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie	Po.	Postulat
CPS	Commissions de la politique de sécurité	Q.	Question
CTT	Commissions des transports et des télécommunications	Qst.	Question de l'heure des questions
CER	Commissions de l'économie et des redevances		
CIP	Commissions des institutions politiques	Actes	
CAJ	Commissions des affaires juridiques	AF	Arrêté fédéral
CdF	Commissions des finances	LF	Loi fédérale
CdG	Commissions de gestion		

Dates des législatures

45 ^e législature	04.12.1995 - 05.12.1999
46 ^e législature	06.12.1999 - 30.11.2003
47 ^e législature	01.12.2003 - 30.11.2007
48 ^e législature	03.12.2007 - 02.12.2011
49 ^e législature	05.12.2011 - 29.11.2015

1 Généralités

1.1 Objets dont le traitement s'est terminé durant la législature (Sélection)

Type d'objet	Législature				
	45	46	47	48	49
Objet du Conseil fédéral	322	328	315	355	333
Initiative parlementaire	202	251	264	491	414
Initiative de canton	45	49	45	67	106
Motion	829	1 074	963	2 133	1 700
Postulat	571	580	528	801	848
Interpellation	1 011	1 121	1 487	1 867	2 442

1.2 Objets en suspens en fin de législature (Sélection)

Type d'objet	Législature				
	45	46	47	48	49
Objet du Conseil fédéral	78	73	100	76	93
Initiative parlementaire	117	150	258	270	230
Initiative de canton	16	36	34	96	79
Motion	302	349	732	719	661
Postulat	103	146	241	186	287
Interpellation	292	347	380	397	526

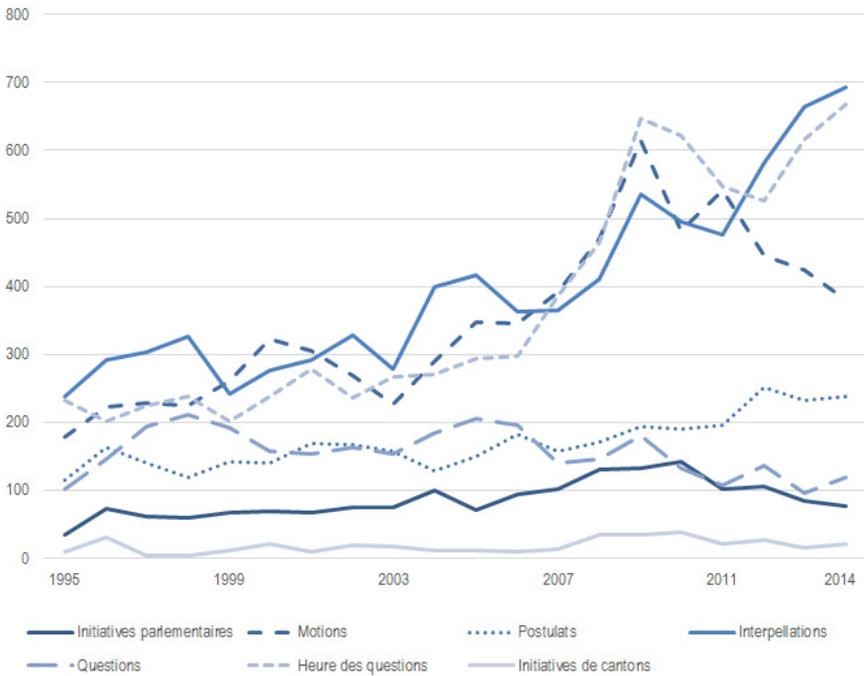
1.3 Objets déposés par législature (Sélection)

Type d'objet	Législature				
	45	46	47	48	49
Objet du Conseil fédéral	333	322	342	331	350
Initiative parlementaire	260	284	373	502	374
Initiative de canton	48	69	43	129	89
Motion	927	1 120	1 346	2 119	1 643
Postulat	577	623	622	746	949
Interpellation	1 163	1 176	1 520	1 884	2 571

1.4 Interventions, initiatives parlementaires et de cantons, par année de dépôt

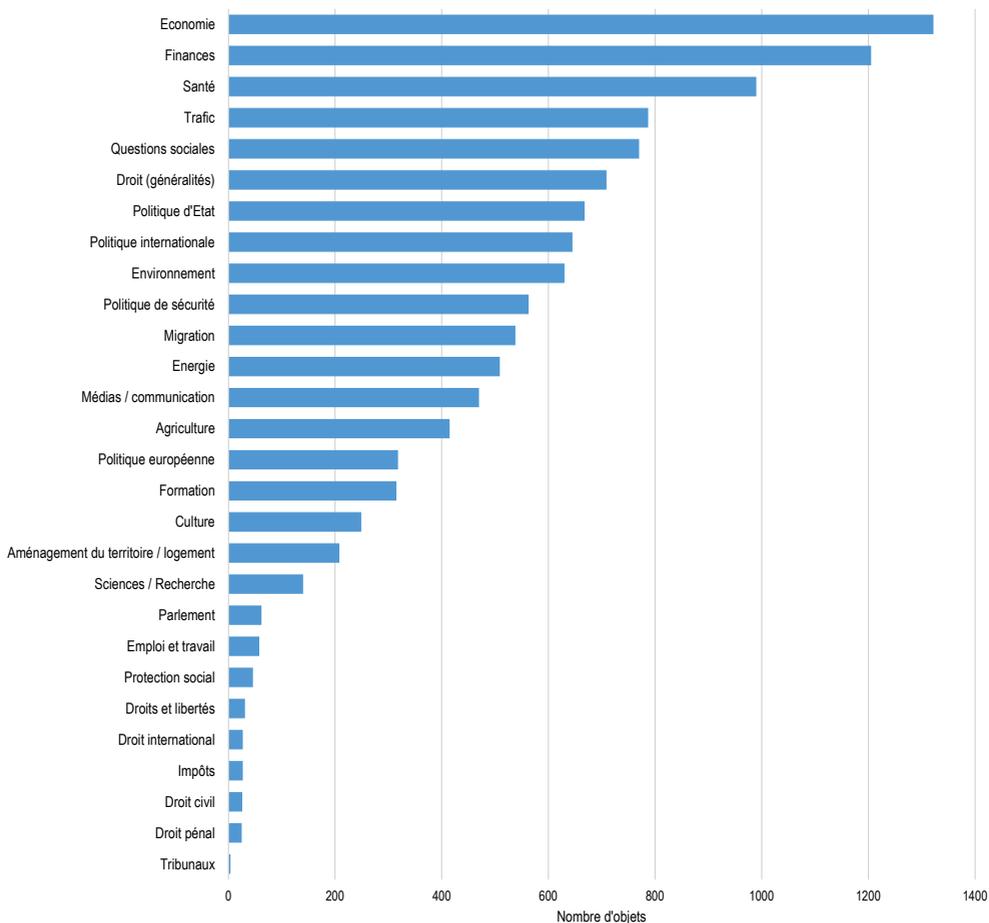
Année	Iv.Pa.	Mo.	Po.	Ip.	Q.	Qst.	Iv. ct.
1995	35	179	115	238	101	233	10
1996	73	222	163	292	146	202	30
1997	61	228	141	304	193	225	3
1998	59	224	120	327	211	239	4
1999	67	261	143	241	192	201	11
2000	70	323	140	277	157	239	21
2001	67	305	169	292	153	279	9
2002	75	268	167	328	163	237	19
2003	74	227	157	278	153	266	18
2004	99	290	128	399	185	271	12
2005	72	348	150	416	205	294	11
2006	94	345	182	363	195	298	9
2007	102	392	157	365	141	385	13
2008	131	470	171	411	146	464	35
2009	133	614	193	536	181	647	35
2010	142	482	191	496	132	622	39
2011	102	542	196	476	107	547	21
2012	106	445	251	582	137	525	27
2013	84	425	232	664	96	617	15
2014	77	380	238	693	119	667	21
2015 (27.11.2015)	94	342	209	537	86	540	23

Evolution des interventions, initiatives parlementaires et de cantons (1995-2014)



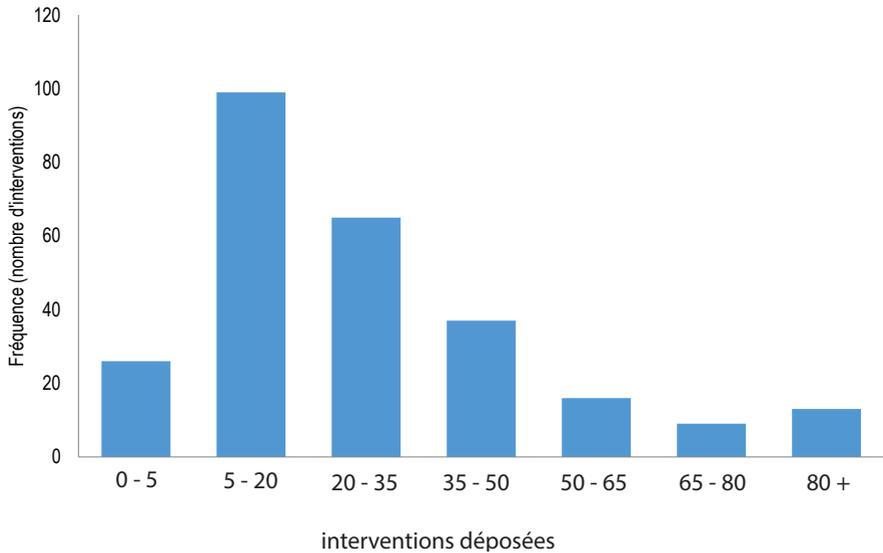
2 Initiatives parlementaires

2.1 Interventions déposées pendant la 49^e législature classées par thème



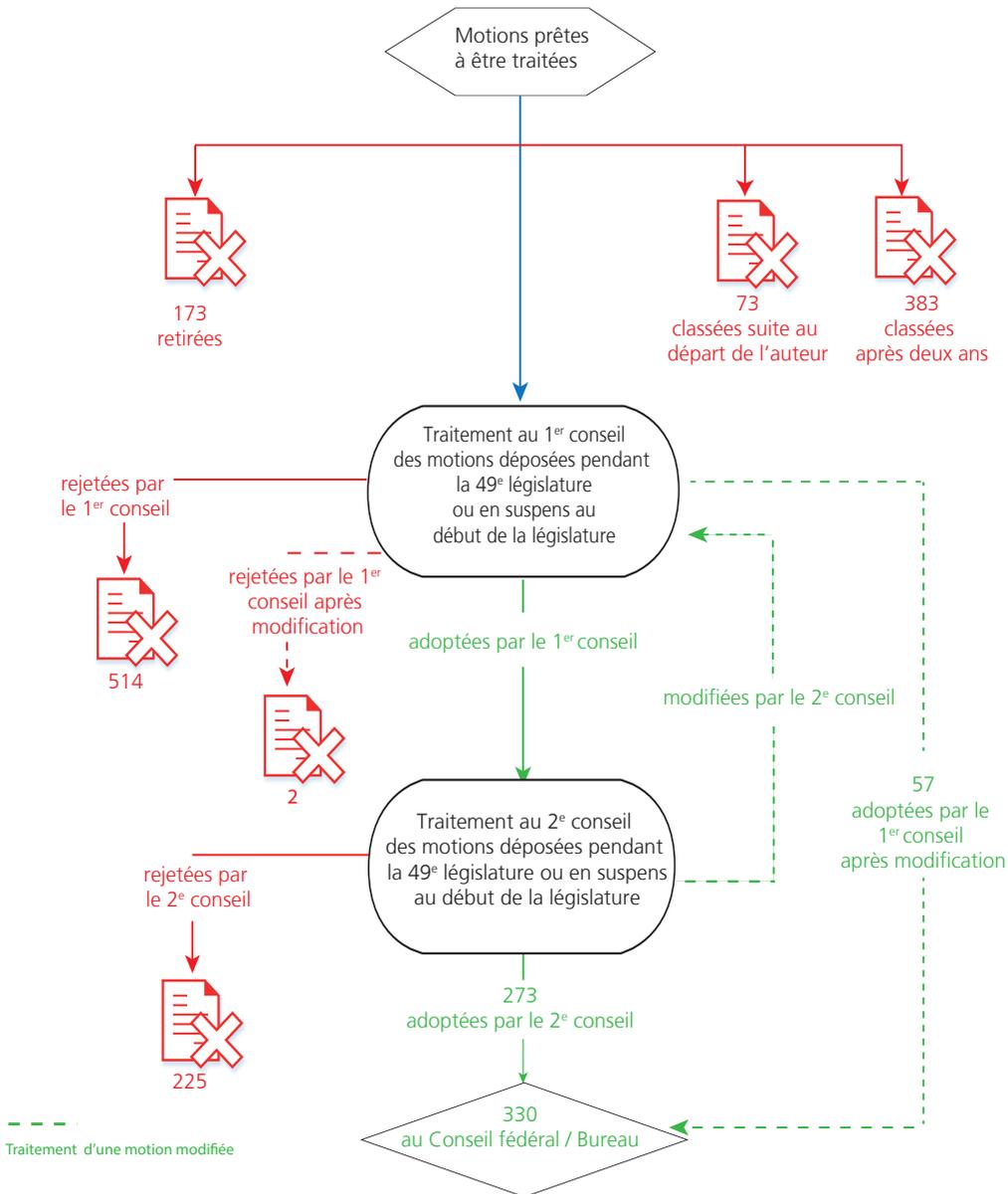
Interventions: Motions, postulats, interpellations, questions, heure des questions.

2.2 Distribution des interventions déposées pendant la 49^e législature



Le graphique illustre la distribution des interventions déposées par les parlementaires (motions, postulats, interpellations, questions et heures des questions) pendant la 49^e législature. Il montre, par exemple que la plupart des parlementaires, soit 99, en ont déposé moins de 21 mais plus de 5.

2.3 Traitement par les conseils des 1 700 motions liquidées pendant la 49^e législature jusqu'à leur adoption, rejet définitif ou classement selon art. 121 et 119 LParl



Le graphique montre le mode de liquidation des 1 700 Motions dont le traitement s'est terminé pendant la 49^e législature. 629 (37 pour cent) ont été liquidées (retraitées, classées parce que l'auteur a quitté le conseil ou classées parce que le conseil n'a pas achevé leur examen dans un délai de deux ans à compter de son dépôt). 330 motions ont été transmises au Conseil fédéral ou au Bureau, dont 57 après modification. Cela signifie que 19 pour cent des motions ont été définitivement adoptées.

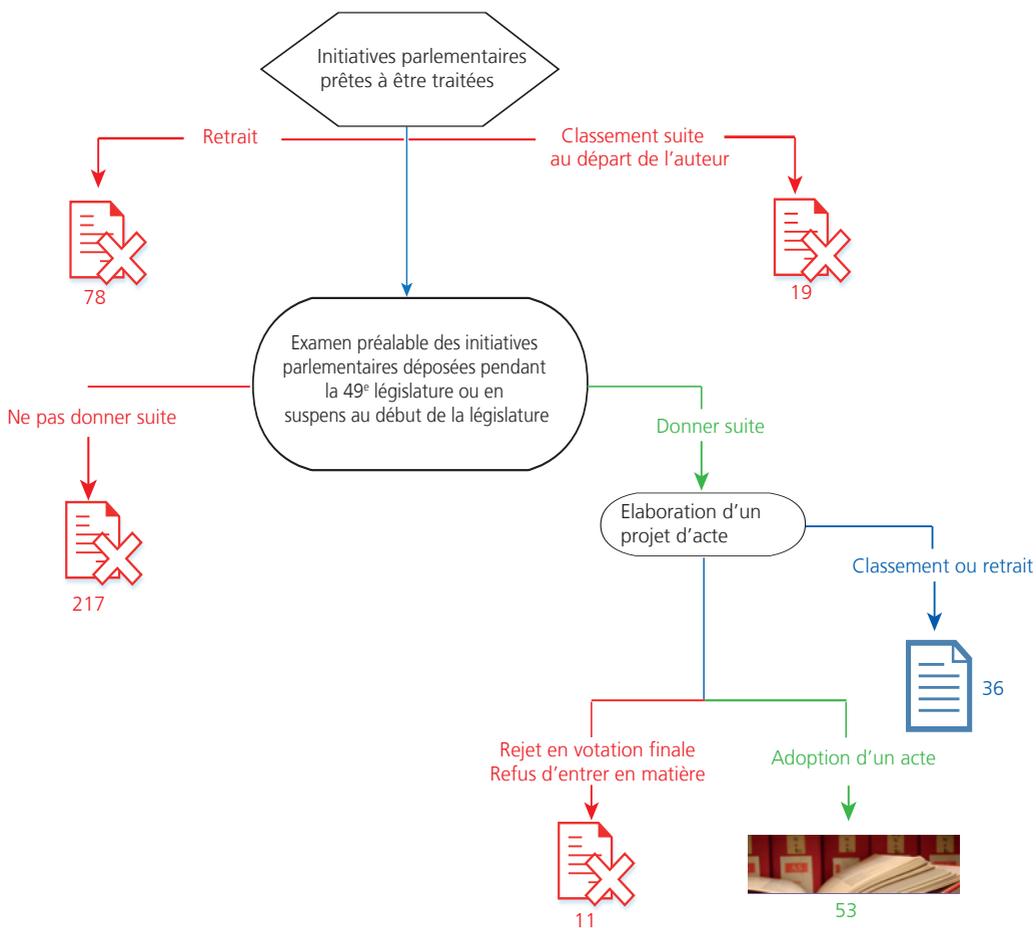
Nota bene

La plus ancienne motion à avoir été liquidée pendant la 49^e législature (selon les [art. 119 et 121](#) de la LParl) est la motion [04.3341](#) Favorisation fiscale des automobiles propres déposée au Conseil national par Luc Recordon le 16 juin 2004, adoptée par le Conseil national le 21 mars 2007 et rejetée par le Conseil des Etats le 10 septembre 2012. L'auteur de la motion, entre-temps élu conseiller aux Etats, s'est exprimé en ces termes : « *En 2004, le conseiller national Recordon a eu une excellente idée (Hilarité) et il a fallu trois ans pour qu'elle soit approuvée par le Conseil national, mais celui-ci l'a approuvée. En 2012, le conseiller aux Etats Recordon pense que cette idée est dépassée, bienheureusement dépassée par l'évolution des événements, en particulier par la modification de la législation sur la circulation routière, un peu moins toutefois sous l'angle de la protection contre les automobiles dangereuses. Dans ce dernier cas, le rapport montre qu'il y a un certain progrès sur le plan international, mais que nous pourrions faire mieux. En tout état de cause, je n'ai pas l'esprit partisan au point de défendre mes propositions contre vents et marées. Je retirerais bien la motion, mais elle ne m'appartient plus : elle appartient au Conseil national formellement, donc je ne peux pas la retirer. Je vous propose donc, de manière schizophrène, de la classer. (Hilarité)* » (Extraits du Bulletin officiel du 10 septembre 2012)

Il aura fallu seulement 67 jours au Parlement pour qu'une motion déposée par un parlementaire soit adoptée par le Parlement. Il s'agit de la motion [11.3925](#) Prévenir l'usage abusif de la procédure de faillite (CE Hans Hess).

3 Initiatives parlementaires et de commissions

3.1 Traitement des 414 initiatives parlementaires liquidées pendant la 49^e législature, y. c. les initiatives de commission



Le graphique illustre le mode de liquidation des 414 initiatives parlementaires dont le traitement s'est terminé pendant la 49^e législature. 97 (23 pour cent) initiatives parlementaires ont été soit retirées soit classées par que l'auteur avait quitté le conseil avant leur examen par le conseil. Il n'a pas été donné suite à 217 initiatives parlementaires. Des 100 initiatives parlementaires auxquelles il a été donné suite, 53 ont abouti à des actes. En d'autres termes, 13 pour cent des 414 initiatives parlementaires dont le traitement s'est achevé pendant la 49^e législature ont conduit à des actes.

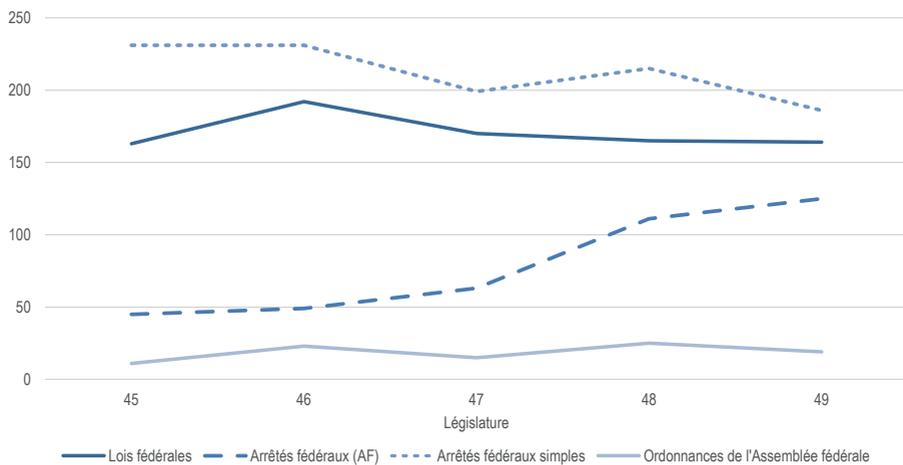
Nota bene

La plus ancienne initiative parlementaire adoptée par le Parlement sous la forme d'une loi fédérale a été déposée le 20 juin 2003. Il s'agit de l'initiative parlementaire [03.445](#) Marchés publics. La formation d'apprentis constituerait un critère de sélection (Ruedi Lustenberger). Quant à l'initiative qui a été adoptée le plus rapidement, il s'agit de l'initiative de commission [12.485](#) Taux spécial de TVA pour les prestations du secteur de l'hébergement. Prolongation (CER-CN). La commission a décidé d'élaborer cette initiative le 22 octobre 2012 et le Parlement a adopté la loi le 21 juin 2013.

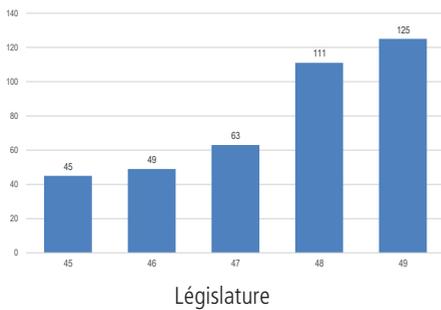
4 Actes édités par l'Assemblée fédérale

Forme de l'acte	Législature				
	45	46	47	48	49
Lois fédérales	163	192	170	165	164
Arrêtés fédéraux	45	49	63	111	125
Arrêtés fédéraux simples	231	231	199	215	186
Ordonnances de l'Ass. féd.	11	23	15	25	19
Total	450	495	447	516	494

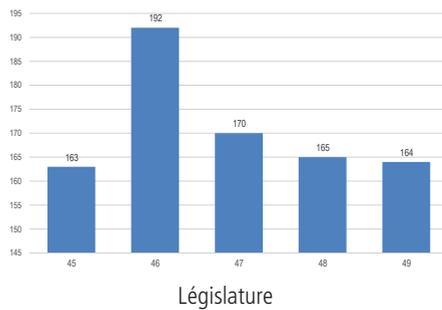
Actes édités par l'Ass. féd. par législature



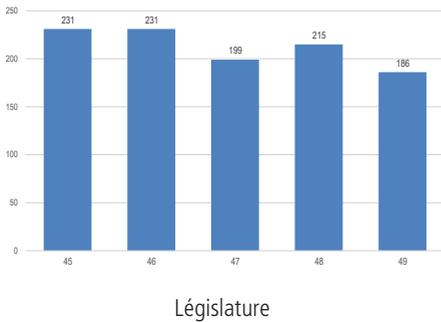
Arrêtés fédéraux adoptés



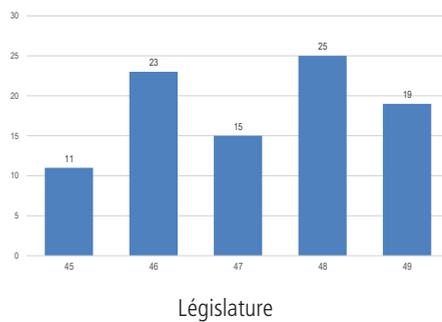
Lois fédérales adoptées



Arrêtés fédéraux simples adoptés

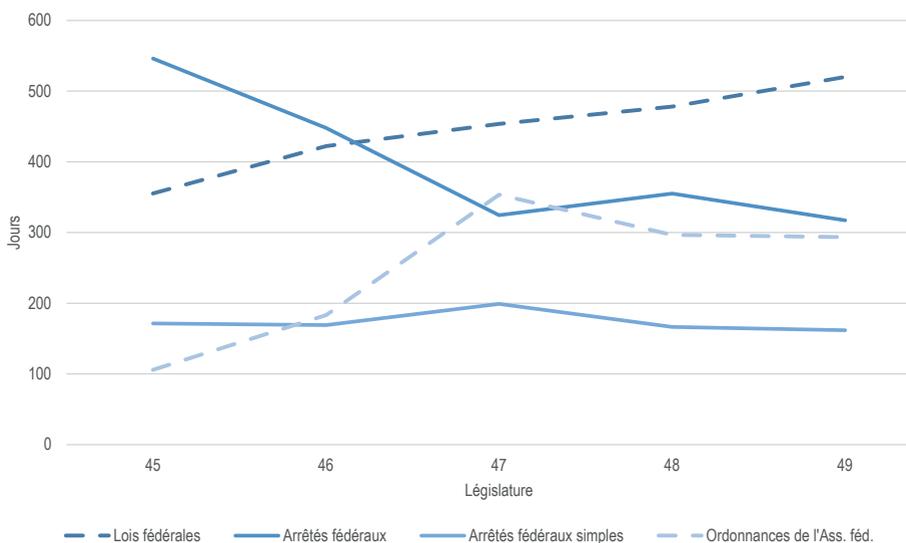


Ordonnances de l'Assemblée fédérale adoptées



5 Durée de traitement des actes édités par l'Assemblée fédérale en jours

Législature					
Forme de l'acte	45	46	47	48	49
Lois fédérales	355	422	454	478	520
Arrêtés fédéraux	546	448	324	355	317
Arrêtés fédéraux simples	171	169	199	166	162
Ordonnances de l'Ass. féd.	106	183	354	297	293
Durée moyenne de traitement	273	297	319	316	324



Pour les initiatives parlementaires et de commission, c'est la date du rapport de la commission avec le projet d'acte qui est utilisée comme date de début pour la calcul de la durée et non pas la date de dépôt ou la date à laquelle une commission décide d'élaborer elle-même une initiative.

6 Détail des actes édités par l'Assemblée fédérale

Forme de l'acte	Législature				
	45	46	47	48	49
Lois fédérales	163	192	170	165	164
Lois fédérales ordinaires	144	185	161	161	159
Lois fédérales urgentes	19	7	9	4	5
Arrêtés fédéraux (AF)	45	49	63	111	125
AF concernant les initiatives populaires	22	28	7	20	31
AF concernant les contre-projets directs ¹				2	3
AF concernant les révisions de la Constitution	10	7	2	5	2
AF concernant des accords internationaux avec référendum facultatif	10	14	51	80	86
Autres AF	3		3	4	3
Arrêtés fédéraux simples	232	231	199	215	186
AF simples concernant des traités internationaux non soumis au référendum	81	76	40	51	24
AF simples concernant les initiatives populaires ²	1				
Arrêtés financiers	90	97	96	117	114
Autres arrêtés simples	60	58	63	47	48
Ordonnances de l'Ass. féd.	11	23	15	25	19
Total	451	495	447	516	494

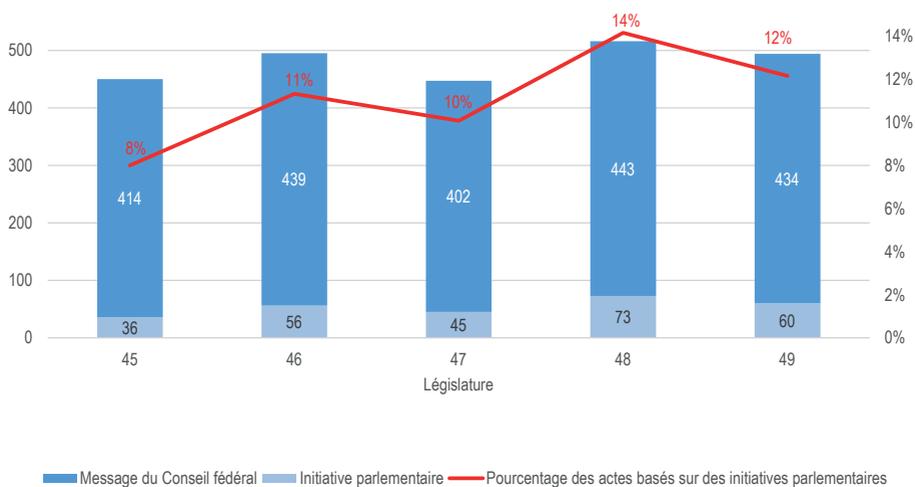
¹ Depuis le 2 mars 2009, l'initiative populaire et son contre-projet direct sont présentés dans deux arrêtés fédéraux distincts, procédure suivie pour la première fois dans le cadre du traitement de l'initiative populaire sur le renvoi. Le 18 juin 2010, l'Assemblée fédérale a en effet adopté l'arrêté fédéral concernant le contre-projet « Expulsion et renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution ». Le 28 novembre 2010, le peuple a rejeté le contre-projet direct et accepté l'initiative populaire.

² Le 14 mars 1996, c'est par un arrêté fédéral simple que l'Assemblée fédérale a invalidé l'initiative populaire « pour une politique d'asile raisonnable ».

7 Initiateur

7.1 Actes initiés par le Parlement ou par le Conseil fédéral

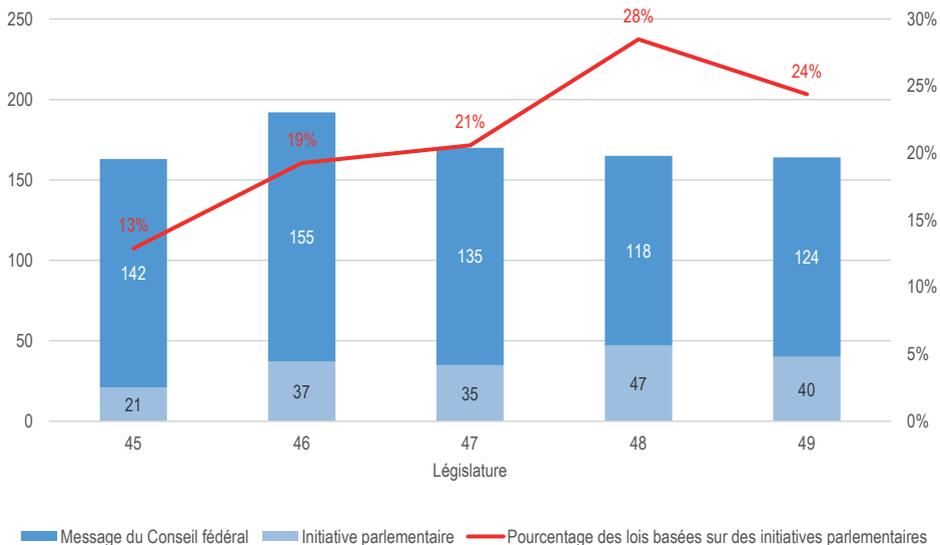
Forme de l'acte ¹	Législature				
	45	46	47	48	49
Initiatives parlementaires	36	56	45	73	60
Messages du Conseil fédéral	414	439	402	443	434
Total	450	495	447	516	494



¹ Seules 5 initiatives cantonales ont abouti à une loi dans la période considérée. Ces initiatives cantonales ne sont pas prises en compte.

7.2 Lois initiées par le Parlement ou par le Conseil fédéral

Forme de l'acte ¹	Législature				
	45	46	47	48	49
Initiatives parlementaires	21	37	35	47	40
Messages du Conseil fédéral	142	155	135	118	124
Total	163	192	170	165	164



¹ Seules 5 initiatives cantonales ont abouti à une loi dans la période considérée. Ces initiatives cantonales ne sont pas prises en compte.

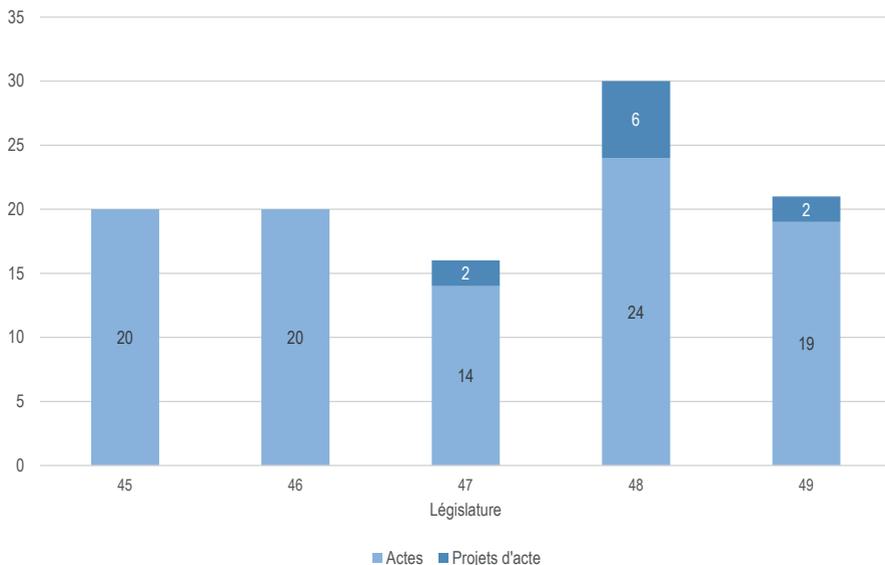
Nota bene

Le Parlement peut faire usage de son droit d'initiative pour déposer un projet de loi ou un projet de modification constitutionnelle. Il exerce ce droit avec les initiatives parlementaires et les initiatives de commission.

Toutefois, pour mesurer l'engagement du Parlement dans le processus législatif, il faudrait également prendre en considération les motions, interventions qui chargent le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un projet d'acte de l'Assemblée fédérale ou de prendre une mesure donnée.

8 Conférence de conciliation

Conférence de conciliation	Législature				
	45	46	47	48	49
Actes	20	20	14	24	19
Projets d'acte n'ayant pas abouti ¹			2	6	2
Total	20	20	16	30	21



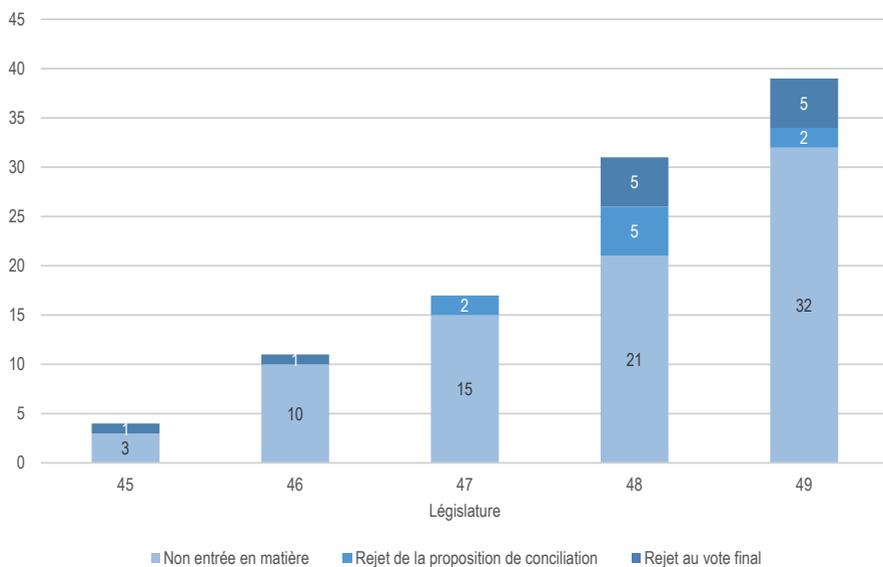
¹ Les projets d'actes n'ayant pas abouti mentionnés ici comprennent les cas dans lesquels une conférence de conciliation a eu lieu, que la proposition de la conférence ait été acceptée ou non. Il est en effet arrivé que le projet échoue au vote final, alors que la proposition de la conférence de conciliation avait été adoptée. C'est le cas par exemple de l'objet [09.053](#) Assurance-maladie (LAMal) (Mesures pour endiguer l'évolution des coûts) rejeté au vote final par le Conseil national le 1er octobre 2010.

Nota bene

Une conférence de conciliation est désignée lorsque des divergences subsistent sur un projet entre les conseils après trois discussions par article dans chaque conseil. Elle est chargée de trouver et de présenter une proposition de conciliation qui devra ensuite être examinée par les deux conseils. Si cette dernière est rejetée par l'un des conseils, le projet d'acte est classé.

9 Projets d'acte n'ayant pas abouti

Raison	Législature				
	45	46	47	48	49
Non entrée en matière	3	10	15	21	32
Rejet de la proposition de conciliation			2	5	2
Rejet au vote final	1	1		5	5
Total	4	11	17	31	39



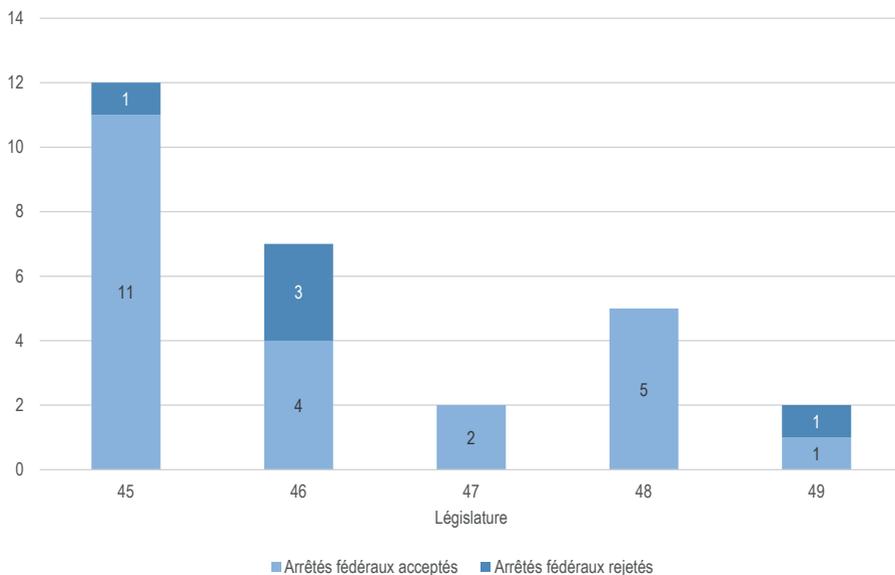
10 Décisions du Parlement - votations populaires

10.1 Référendums

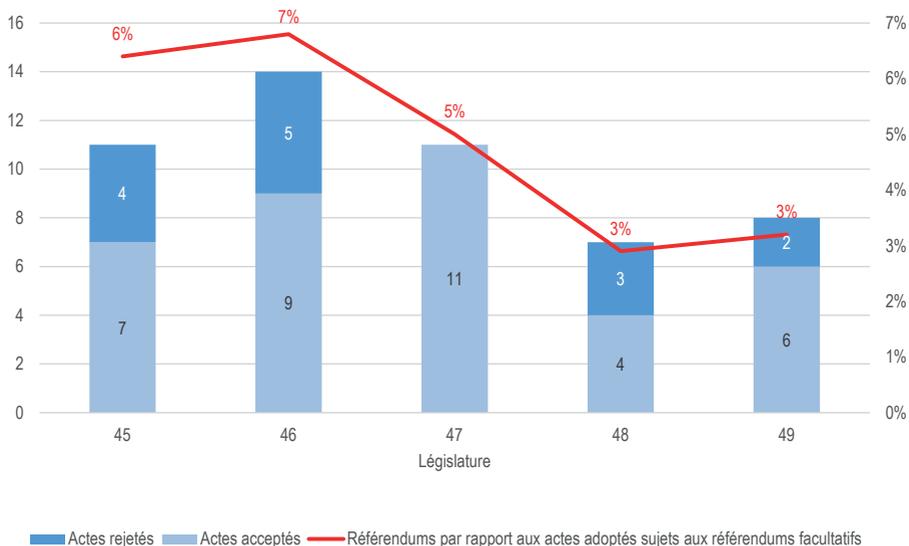
Législature où l'objet est liquidé

Type de référendum	45	46	47	48	49
Référendum obligatoire	12	7	2	5	2
Arrêtés fédéraux acceptés	11	4	2	5	1
Arrêtés fédéraux rejetés	1	3			1
Référendum facultatif	11	14	11	7	8
Actes acceptés	7	9	11	4	6
Actes rejetés	4	5		3	2
Total	23	21	13	12	10

Référendum obligatoire



Référendum facultatif



Le point 10.1 indique le nombre de votations (référendums) sur des objets dont le traitement au Parlement s'est terminé durant la législature concernée. Par conséquent, les chiffres de la 49^e législature sont provisoires.

10.2 Initiatives populaires

Législature où l'objet est liquidé					
Recommandation de l'Ass. féd. ¹	45	46	47	48	49
Accepter l'initiative²		1			
Initiatives acceptées		1			
Rejeter l'initiative	18	22	6	13	19
Initiatives acceptées		1	1	4	1
Initiatives rejetées	18	21	5	9	18
Pas de recommandation³				2	2
Initiatives acceptées					2
Initiatives rejetées				2	
Total	18	23	6	15	21

¹ Art. 100 LParl Recommandation en vue de la votation populaire

Dans un délai de 30 mois à compter du dépôt d'une initiative revêtant la forme d'un projet rédigé, l'Assemblée fédérale décide si elle recommandera au peuple et aux cantons de l'accepter ou de la rejeter.

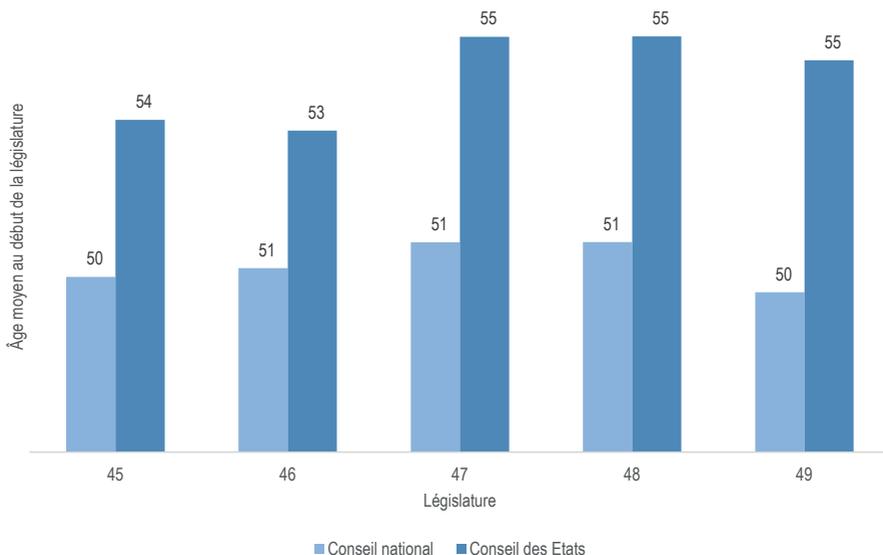
² Dans la période considérée, le Parlement a recommandé d'accepter l'initiative « pour une adhésion de la Suisse à l'ONU ».

³ Il arrive que l'Assemblée fédérale ne parvienne pas à s'entendre sur une recommandation de vote et que l'arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire échoue, soit parce que la proposition de la conférence de conciliation a été rejetée soit parce que l'arrêté fédéral a été refusé au vote final (initiative contre les rémunérations abusives par exemple).

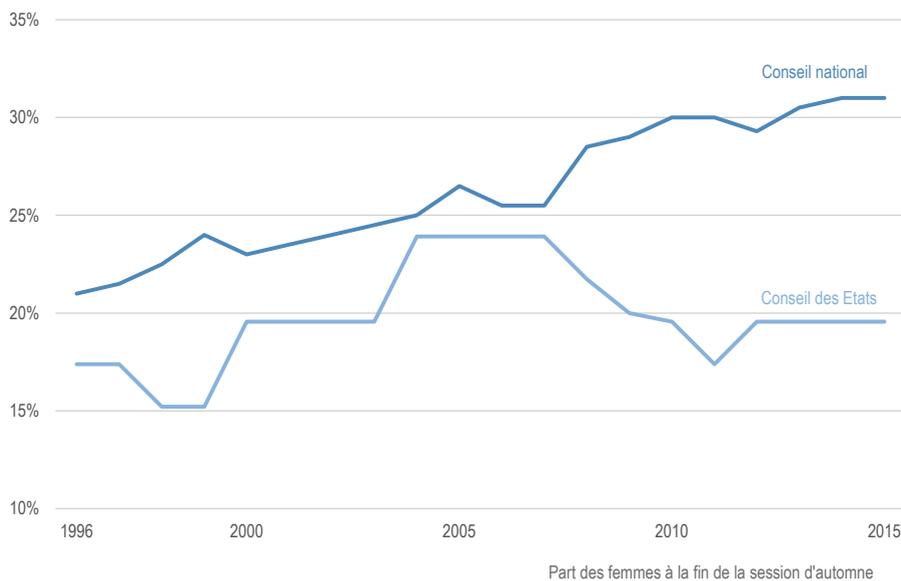
Le tableau indique le nombre de votations (initiatives populaires) sur des objets dont le traitement au Parlement s'est terminé durant la législature concernée. Par conséquent, les chiffres de la 49^e législature sont provisoires.

11 Membres du Conseil

11.1 Âge moyen par législature et par conseil

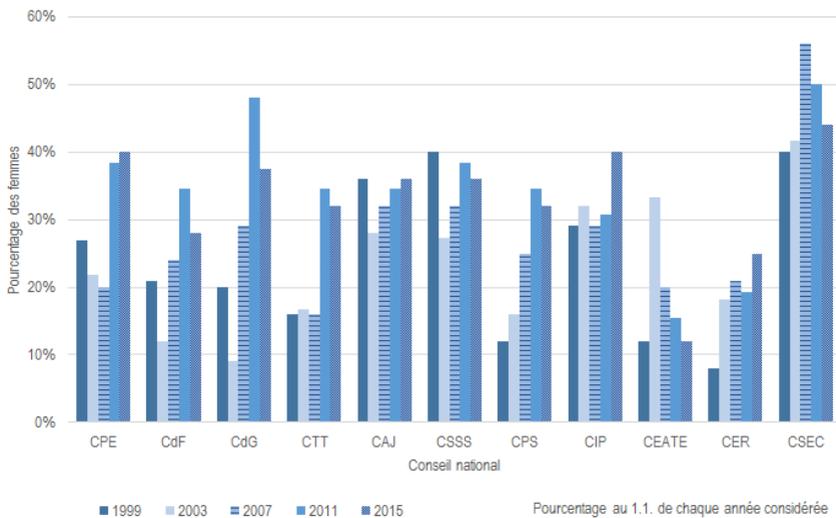


11.2 Pourcentage des femmes par conseil et par année

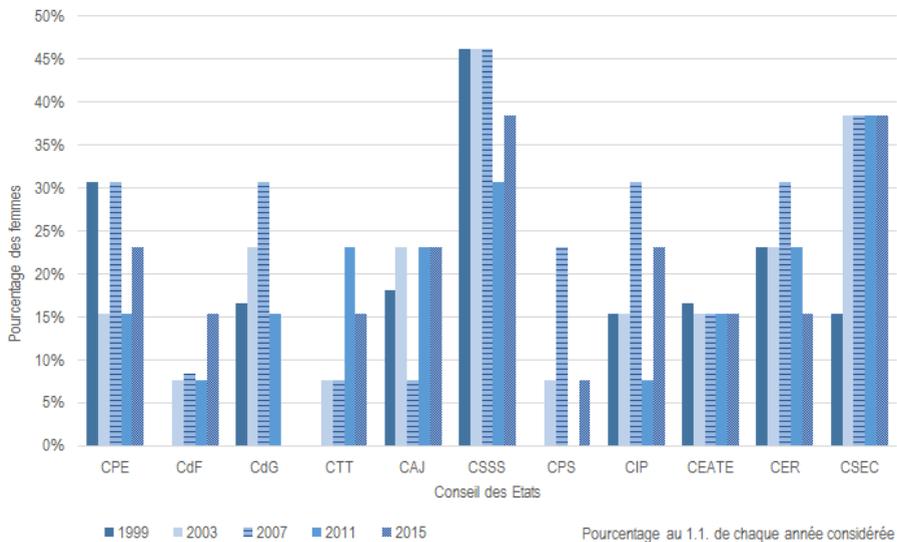


11.3 Pourcentage des femmes dans les commissions

Conseil national



Conseil des États



Pourcentage des femmes dans les commissions du Conseil national et du Conseil des États au 1.1 de l'année considérée (dernière année de la législature). Le 1.1.2015, c'est la CSEC-CN, suivie par la CIP-CN et la CPE-CN qui comprenait la proportion la plus importante de femmes. Dans les commissions du Conseil des États, c'est à la CSEC-CE et à la CSSS-CE que la part des femmes est la plus élevée, avec 38 pour cent.